

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE DECLASSEMENT DU PARKING DU LOT A1 SUD DE LA ZAC DE LA HAUTE MAISON A CHAMPS-SUR-MARNE

Il sera procédé à une enquête publique, sur la commune de Champs-sur-Marne, en vue du déclassement du domaine public du parking situé à proximité de la gare RER de Noisy-Champs, dont l'accès s'effectue par le Boulevard Newton, et qui constitue le lot A1 de la ZAC de la Haute Maison.

L'enquête publique se déroulera du 1^{er} au 15 décembre 2025 inclus soit sur une période de 15 jours.

Le Président de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a désigné, par arrêté n°2511002, M. Alain LEGOUHY en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, à savoir :

- La délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2025 autorisant l'ouverture de ladite enquête,
- La notice explicative avec plan de situation ainsi que,
- Le registre d'enquête.

Seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la Mairie de Champs-sur-Marne aux jours et heures d'ouverture habituels.

Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site de la Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, www.agglo-pvm.fr.

Chacun pourra ainsi prendre connaissance du dossier et y apporter des observations :

- sur le registre d'enquête,
- par courriel à l'adresse mail suivante : pole-transports@agglo-pvm.fr, en précisant dans l'objet « A l'attention du commissaire enquêteur »,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Champs-sur-Marne afin d'être inséré au registre d'enquête avant le 15 décembre 17h.

De plus, le commissaire enquêteur tiendra deux permanences au siège de l'EPAMARNE, 8 Avenue Ampère à Champs-sur-Marne, le 1^{er} décembre 2025 de 9h à 12h et le 15 décembre 2025 de 14h à 17h.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et paraphé par le commissaire enquêteur qui disposera alors d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions motivées.

Le Conseil communautaire délibèrera ensuite sur le projet.